

LE V.I.E / V.I.A

Le **Volontariat International en Entreprise** vous permet de réaliser une mission à l'étranger en toute sécurité pour une entreprise.

Le **Volontariat International en Administration**, vous donne l'occasion de réaliser un service civique à l'international dans une ambassade, un consulat, un institut de recherche, un service économique, un bureau de Business France...

1. Les conditions d'éligibilité du programme

- ✓ Avoir entre 18 et 28 ans révolus
- ✓ Etre Français ou ressortissant de l'Espace économique européen (EEE)*
- ✓ Disposer du bulletin n°2 du casier judiciaire vierge
- ✓ Ne pas avoir déjà effectué un V.I.

2. Les avantages du V.I.

- ✓ Indemnité mensuelle non imposable
- ✓ Prise en charge du logement possible en fonction des pays
- ✓ 2,5 jours de congés payés / mois
- ✓ Voyages aller - retour, frais de visa et jusqu'à 150 kg de bagages pris en charge**
- ✓ Couverture sociale de qualité et statut public protecteur

3. Les bénéfices du V.I.

- ✓ Internationaliser son parcours professionnel
- ✓ Gagner en autonomie
- ✓ Renforcer sa confiance en soi
- ✓ Maîtriser une ou plusieurs langues étrangères

4. Un tremplin pour l'emploi

- ✓ 6 à 24 mois de mission professionnelle à l'étranger
- ✓ Pour des entreprises de droit moral français
- ✓ Ouvert à tous les parcours

97 %

des répondants conseilleraient le V.I.E aux jeunes diplômés

98 % 97 % 97 % 96 %

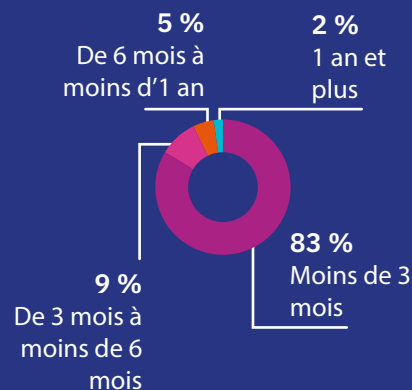


2018 2019 2020 2021

Sources : Edhec - octobre 2022

92 %

des V.I.E ont trouvé un emploi en moins de 6 mois après leur mission



Sources : Edhec - octobre 2022

Prêt à vous lancer ?

L'aventure commence ici



<https://mon-vie-via.businessfrance.fr>

* la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et Monaco, Lichtenstein, Islande, Norvège.

** Pour le statut V.I.A, des conditions spécifiques peuvent s'appliquer en fonction de l'organisme de rattachement